



N°: 119/RH/DAF/2023

13 AVR. 2023

NOTE RELATIVE AUX PREVISIONS D'AVANCEMENTS DE GRADE AU CHOIX DU PERSONNEL DE L'ANAM AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Au titre de l'exercice 2023, les avancements prévisionnels de grade au choix intéressants le personnel statutaire de l'ANAM se présentent conformément au tableau suivant :

✦ Les cadres éligibles à **l'avancement de grade au choix** sont :

Catégorie	Intéressés éligibles	Grade actuel	Date d'éligibilité	Grade Cible
Ingénieurs ¹	M. Faissal BARKA	Ingénieur Grade Principal	<u>06/04/2023</u>	Ingénieur en Chef Premier Grade
Administrateurs ²	M. Mehdi ZHAR	Administrateur 2ème Grade	<u>01/09/2021</u>	Administrateur 1er Grade
	M. Mohammed KARSI		<u>13/07/2022</u>	
	Mme Rhizlane ZENNABA		<u>14/09/2022</u>	
	M. Jalal DARGUI		<u>31/12/2022</u>	
	Mme. Maria STAR-ALLAH		<u>01/10/2023</u>	
Proposition de Monsieur le Directeur Administratif et Financier	Convocations des membres des commissions administratives paritaires spécialisées pour solliciter leur avis intéressant les propositions d'avancements			
Appréciation de Monsieur le Directeur Général	<i>Agence Nationale de l'Assurance Maladie</i> <i>Le Directeur Général</i> <i>Dr. Khalid LAHKOUCHE</i>			

¹ Pour la catégorie des ingénieurs, il est applicable le quota de 36% conformément au décret n° 2.22.612 du 10 Safar 1444 (7 Septembre 2022) modifiant le décret n° 2.11.417 du 14 Septembre 2011 fixant les conditions d'avancements dans le grade.

² Pour la catégorie des administrateurs, il est applicable le quota de 36% conformément au décret n° 2.22.611 du 10 Safar 1444 (7 Septembre 2022) modifiant le décret n°2.04.403 du 02 Décembre 2005 fixant les conditions d'avancements dans le grade.